

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2026-00013

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 14 avril 2026, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

- La dérogation mineure vise à régulariser l'implantation existante d'un bâtiment accessoire, en cour latérale, situé à une distance de 2,77 mètres du bâtiment principal, alors que la distance minimale prescrite est de 3 mètres. La demande concerne donc un écart de 0,23 mètre par rapport à la norme applicable.

La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage no 2016-532, l'article 6.2.4, alinéa 2 b), stipule qu'un bâtiment accessoire isolé du bâtiment principal, localisé en cour arrière ou latérale doit être à une distance minimale (murs) :
b) de 3 m de tout bâtiment.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 3 581 230, cadastre du Québec, sise au 91, rue Sylvie, dans la zone R-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 14 avril 2026, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 20 mars 2026

(signé)

James L. Lacroix
Directeur général & greffier-trésorier